



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lombrics et biodiversité

Question écrite n° 16721

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'importance de la sauvegarde des vers de terre pour la préservation des sols. Les sols sont le support de la biodiversité terrestre. Ils abritent une multitude d'organismes vivants indispensables à la pérennité de l'écosystème (bactéries, champignons, vers, nématodes...). Parmi eux, les vers de terre permettent au sol de rester productif et fertile. Les lombrics peuvent représenter jusqu'à 80 % de la masse des êtres vivants qui fabriquent la nourriture des plantes. Ils sont un allié indispensable dans la lutte contre l'érosion qui affecte une part croissante des sols européens et dans leur aération. Or les lombrics disparaissent peu à peu des sols français. Dans certaines zones géographiques, les vers ont perdu 80 à 90 % de leur densité. L'agriculture intensive et l'utilisation massive d'intrants chimiques ont une influence directe sur cette perte. Le plan biodiversité du 4 juillet 2018 prévoit, en son action 48, de mettre en place des mesures visant la conservation physique des sols, mais aussi le maintien et la restauration de leur qualité. Il lui demande si des mesures seront prises, dans ce cadre, pour protéger les lombrics, acteurs indispensables de la biodiversité des sols, ainsi que l'ensemble de l'écosystème vivant du sol.

Texte de la réponse

La préservation de la biodiversité des sols et des services qu'ils rendent représente un enjeu important pour l'agriculture et l'environnement. Des actions sont engagées à différents niveaux, en terme de diagnostic, d'observation et de suivi, de promotion de pratiques agricoles protectrices. Elles ont récemment été confortées au sein du plan biodiversité adopté par le Gouvernement en juillet 2018 qui vise notamment à faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agro-écologique. En visant l'optimisation des services rendus par les processus biologiques naturels dans les systèmes de production, l'agro-écologie replace en effet les sols et leur biodiversité au cœur d'une approche « système ». Concernant le suivi à l'échelle de l'exploitation, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a produit à l'aide d'experts un document de référence « Tour d'horizon des indicateurs relatifs à l'état organique et biologique des sols » disponible sur le site internet du ministère <https://agriculture.gouv.fr/tour-dhorizon-des-indicateurs-relatifs-letat-organique-et-biologique-des-sols>. Dans le cadre du plan biodiversité, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie conduit actuellement une étude sur la faisabilité de diagnostics d'état des sols, afin qu'acquéreurs et fermiers bénéficient d'une information sur l'état des sols qu'ils exploiteront, pour qu'ils en assurent une gestion pertinente, au bénéfice de la biodiversité, de la qualité des productions et de l'environnement. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation co-anime, avec le muséum national d'histoire naturelle, l'observatoire agricole de la biodiversité (www.observatoire-agricole-biodiversite.fr). Cet observatoire intègre un « protocole vers de terre » que les agriculteurs volontaires peuvent suivre, dans un double objectif : la sensibilisation à l'existence et à l'intérêt de la biodiversité sur leurs parcelles, mais aussi la collecte de données destinées à la science, et potentiellement utilisables pour l'élaboration d'indicateurs de biodiversité, par exemple. Ce protocole « vers de terre » est aussi relié à l'observatoire participatif des vers de terre, coordonné par l'université de Rennes 1, qui élabore ainsi des indicateurs repris dans l'observatoire national de la biodiversité. Le réseau de mesure de la qualité des sols, dispositif de surveillance soutenu par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation couvrant

l'ensemble du territoire grâce à un réseau de 2 200 points, intègre également parmi les observations faites sur les profils de sol la présence de turrículos, la densité et l'aspect des galeries de vers. Il s'agit d'observations qualitatives venant en complément d'autres mesures facilement comparables entre elles et pertinentes pour un suivi dans le temps. L'analyse des liens entre biodiversité et pratiques agricoles passe par davantage de poids donné à ces dispositifs à caractère scientifique qui permettent de mieux appréhender l'importance de la vie des sols, en particulier. Concernant les pratiques agricoles protectrices, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation encourage le développement de l'agriculture de conservation des sols (ACS), qui s'appuie sur le fonctionnement naturel de la biodiversité des sols pour en assurer la conservation. L'ACS repose sur trois piliers mis en œuvre simultanément : la diversification des espèces cultivées, et donc de la biodiversité cultivée, la couverture permanente des sols, ce qui est très efficace pour lutter contre l'érosion des sols, et enfin la non perturbation du sol (travail du sol nul ou à minima le plus faible possible, sans labour), ce qui est fondamental pour la vie des vers de terre. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation soutient, dans le cadre du « Réseau Rural », un projet porté par l'association pour le développement d'une agriculture durable (APAD). Cette association rassemble essentiellement des agriculteurs pratiquant l'ACS sans aucun travail du sol. Le développement des vers de terre est ainsi favorisé avec la fourniture de matière organique (couverts végétaux) et l'absence de passages d'outils agricoles dans le sol. De plus, les agriculteurs de l'APAD utilisent un certain nombre de tests qui leur permettent de vérifier la densité de vers de terre en lien avec leurs pratiques agricoles. De manière plus générale, le ministère soutient depuis 2017, à travers le dispositif des mesures agro-environnementales et climatiques, l'adoption de pratiques favorables à la couverture permanente des sols.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16721

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1246

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 2999